



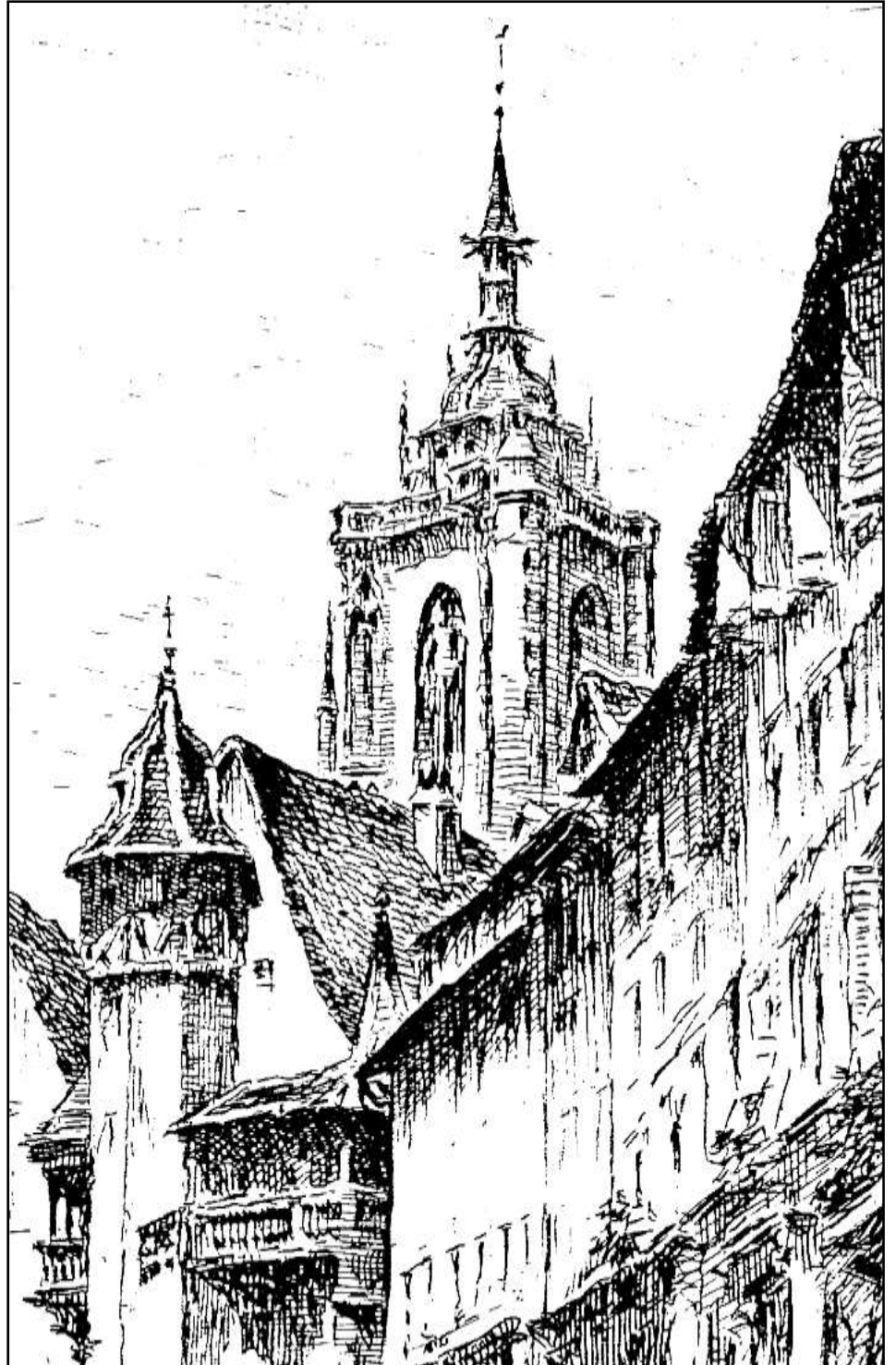
Colmar

STENOGRAMME

47^{ème} Séance

du

19 novembre 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous.

J'ai à vous présenter les excuses de quelques collègues. M. DREYFUSS, M. HANAUER, M. RENIS, Mme HOFF, Mme BARDOTTO, et Mme VALENTIN donnent respectivement pouvoir à Mme CHARLUTEAU, M. SISSLER, M. HEMEDINGER, Mme LATOUD, Mme ERHARD et M. VOLTZENLOGEL. J'excuse également Mme BENNAGHMOUCH.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible ? Cela semble être le cas. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services. Il n'y a pas de contre-proposition, les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai deux communications à faire. La première concerne l'arrêté préfectoral enregistrant la construction de la déchetterie de Wintzenheim. Je rappelle qu'elle relève d'un coût de 3 750 000 euros. Nous sommes dans les clous sur le plan réglementaire.

La deuxième communication est relative à la Convention des Maires. L'adhésion à la Convention des Maires est un acte volontaire. Elle marque la détermination d'une collectivité à lutter activement contre les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La Ville de Colmar est signataire de cette démarche depuis le 17 mai 2010. Des bilans d'étape sont régulièrement soumis au Bureau de la Convention des Maires à Bruxelles afin de vérifier que la démarche est bien en phase avec l'objectif annoncé, ce que nous venons tout juste de réaliser avec la mise à jour des bilans des émissions de notre territoire des années 2007, 2010 à 2016 accompagnés de l'évaluation de l'efficacité de notre plan d'action jusqu'en 2016. Au regard de la qualité des éléments fournis au Bureau de la Convention des Maires, l'organisme européen souhaite utiliser nos supports de restitution comme outils de référence afin d'élaborer des recommandations auprès des collectivités membres du partenariat oriental de l'Union Européenne engagées dans cette démarche. C'est la deuxième fois que la Ville de Colmar est remarquée par le Bureau de la Convention des Maires à Bruxelles parmi les 7 755 signataires relevant de 53 pays avec un total de 250 millions d'habitants. Notre collectivité était déjà prise en référence en 2017 avec d'autres villes comme Tallin, capitale de l'Estonie, Gaia du Portugal et Växjö en Suède. Nous étions donc la 4^e ville européenne à être mise en relief par rapport aux efforts réalisés. Les principaux résultats de ce dernier bilan d'étape seront présentés dans le rapport de développement durable 2018 de la collectivité. Bien sûr, on peut toujours mieux faire, mais dans la mesure où on relève les

efforts de cette façon, je pense que nous pouvons nourrir quelques soupçons de satisfaction par rapport aux travaux réalisés.

Cela étant dit, je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour le point 5.

5. Demande de réitération de garantie suite à un réaménagement de 14 prêts par COLMAR HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 8 766 773,94 euros.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le titre est un peu compliqué en parlant de demande de réitération. C'est presque un pléonasme.

M. l'Adj. JAEGY : Nous la renouvelons dans le cadre du regroupement de ces emprunts qui n'en formeront plus qu'un seul.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une opposition ? Une abstention ? Qui approuve ? Merci.

Le rapport est approuvé.

6. Renouvellement de la convention entre la Ville de Colmar et la Maison des Jeunes et de la Culture de Colmar et participation financière aux travaux d'aménagement de l'étage.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ? Je m'attendais à être interpellé sur l'introduction, cela semble passer inaperçu. Quelle est cette modification quant à la gestion du loyer ? Vous savez que dans la contractualisation que l'on voulait nous imposer à travers le pacte de confiance, on ne peut pas dépasser les dépenses de l'année N-1 de plus de 1,2 %. Or on tient compte des dépenses, mais pas des recettes. En l'occurrence, nous supprimons la subvention, mais par ailleurs, nous n'enregistrons plus le loyer. Nous aurons donc moins en dépenses. Pour les recettes, cela ne change pas, mais c'est venir à la rencontre des critères qui régissent la contractualisation pour avoir un peu de latitude sur d'autres opérations.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

7. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2018, 3^e tranche, et Fonds d'Encouragement Culturel en 2018, 3^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Renouvellement de la convention pour la mise à disposition par l'État de Conservateurs à la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Recensement de la population 2019 : rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence, il s'agit d'un travail très, très pointu d'une part et pas très facile d'autre part dans la mesure où les agents sont souvent obligés de se présenter deux à trois fois pour avoir une réponse auprès des personnes à recenser. Elles sont de plus en plus réticentes à répondre, pensant que finalement la Ville ou son personnel procède à des recensements ou à des questionnements qui n'ont rien à voir avec le comptage de la population. Je suis obligé à chaque fois d'annoncer la couleur par un courrier personnalisé en leur expliquant qu'ils ont intérêt à répondre parce qu'à la clé de l'augmentation de la population il y a toujours une augmentation de la dotation globale de fonctionnement. C'est vraiment un travail assez délicat. Entre temps, le recensement par Internet prend aussi du volume, grosso modo moitié-moitié, ce qui redonne davantage de latitude pour se présenter auprès des foyers.

Je fais partie de la Commission Nationale où nous avons à chaque fois des discussions assez dures puisqu'encore aujourd'hui les collègues maires ne partagent pas le recensement des communes de plus de 10 000 habitants. Certains voudraient revenir en arrière avec le recensement général comme nous l'avions auparavant puisque le recensement des villes de plus de 10 000 habitants se fait par sondage et par quartier. Donc pendant huit ans, il faut faire le tour de la ville pour arriver à la population réelle qui, au final, n'est plus exacte, puisqu'elle évolue. Nous attendons les résultats du recensement réalisé au 1^{er} janvier 2018, applicable à partir de 2019. Cette

fois-ci, nous avons dans le lot, le recensement du 152 RI qui a vu sa consistance augmenter d'une compagnie. Nous aurons l'incidence directe en 2019 de l'addition de cette cinquième compagnie, ce qui va traduire une population davantage réelle par rapport aux décomptages faits jusque-là. C'était une information complémentaire. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

10. Mise à jour du tableau des effectifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : S'agissant des transferts vers Colmar Agglomération, la même explication que tout à l'heure pour la MJC parce que jusque-là, la Ville de Colmar se faisait le banquier du personnel même si ledit personnel travaillait pour Colmar Agglomération. On nous a décompté des dépenses sans prendre en compte les recettes venant du remboursement du coût de ce personnel par Colmar Agglomération. Nous avons donc ripé vers Colmar Agglomération le paiement direct de tout le personnel qui dépasse le taux de 50 % d'occupation, mais toujours dans le but de ramener les dépenses. Le résultat reste le même.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

11. Attribution d'un concours financier à l'ARIENA dans le cadre d'une action transfrontalière pilotée par l'EURODISTRICT (2018-2019).

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**12. Coopération décentralisée Ville de Colmar/Colmar
Agglomération/Communauté Urbaine de Limbé/GESCOD : Convention
opérationnelle fixant la contribution 2018 et précisant les
actions 2019.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**13. Collaborateurs bénévoles du service public en faveur de la Ville
Azerbaïdjanaise de Shéki.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**14. Subvention d'équipement au bénéfice du Club Réunion des
Amateurs de Chien de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**15. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la société
Amaury Sport Organisation dans le cadre de l'organisation à Colmar
d'une étape de l'édition 2019 du Tour de France.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le point d'arrivée ne figure pas dans le rapport pour la bonne et simple raison que ce qu'il vient d'être dit par l'Adjoint n'était pas l'arrivée prévue au départ. L'organisateur faisait une fixation pour une arrivée Rue de la Cavalerie ce qui posait bien sûr problème pour les gendarmes et le commissariat de police. Supposez un seul instant que les deux unités aient à sortir, les choses n'auraient pas été faciles. D'entrée, j'étais opposé à ce point d'arrivée. Je m'en suis ouvert auprès de M. PRUDHOMME qui m'a répondu : « M. le Maire, vous êtes assez grand pour imposer votre point de vue ». A partir de là, deux choix étaient possibles

soit Avenue de la République, soit Route de Strasbourg. Au final, la Route de Strasbourg se prête mieux puisque les locaux du Parc Expo pourront être utilisés. Pour l'Avenue de la République, il y avait un point de friction puisqu'il n'y a pas assez d'espace. D'eux-mêmes, ils ont préféré aller Route de Strasbourg, comme en 2001, ce qui arrange tout le monde. M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Depuis quelques années, les organisateurs du Tour de France font aussi la promotion du vélo, non pas seulement en tant que sport, mais aussi comme mode de déplacement et associent les villes étapes à faire la promotion du vélo comme mode de déplacement. J'imagine évidemment que la Ville de Colmar s'associera à cette démarche et je voulais savoir si les moyens seront bien mis en œuvre.

M. le Maire MEYER : Comment pourrait-on faire autrement ?

M. HILBERT : Parfois, il vaut mieux dire les choses.

M. le Maire MEYER : Nous avons financé quelque 18 000 vélos. Y a-t-il meilleure illustration pour accompagner et promouvoir le vélo ? Mais encore faut-il le faire voir d'une autre façon. Nous sommes en contact avec l'association événementielle qui va piloter l'opération, nous verrons avec elle de quelle façon nous pouvons mettre davantage le doigt sur le vélo à l'occasion du Tour de France.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

16. Participation de la Ville de Colmar aux frais de fonctionnement des établissements scolaires privés pour 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d'une participation financière au bénéfice de la Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Attribution de l'aide à la scolarité — rentrée scolaire 2018-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je précise également que nous ferons légèrement évoluer ce dispositif l'an prochain. Je ne sais pas si vous voulez déjà en parler, M. le Maire, ou si nous en parlerons l'année prochaine.

M. le Maire MEYER : Nous pouvons en parler tout de suite puisque nous avons fait le tour des écoles. Mais la demande ne venait pas spécialement des écoles, mais des collèges parce que tous les enfants n'étaient pas là le premier jour de la rentrée. Ils venaient en fin de semaine, voire la semaine suivante, ce qui fait que l'organisation de la rentrée est très difficile dans la mesure où les élèves ne sont pas présents. Un principal a demandé que nous ne payions plus rien pour les enfants qui ne sont pas présents le premier jour. Nous allons donc évoluer dans ce sens. Comme nous ne pouvons pas avoir un régime différentiel entre les collèges et les écoles élémentaires, nous proposons le même système pour les écoles élémentaires à partir de la prochaine rentrée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé, en l'absence de Mme PELLETIER et de M. YILDIZ qui ont quitté la salle et qui n'ont pris part ni à la discussion, ni au vote.

19. Avances sur les subventions 2019 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance — programme 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Peut-être un complément d'information puisque nous avons également révisé un peu la technique des travaux à réaliser. Nous avons toujours appliqué à la virgule près l'accessibilité de nos locaux scolaires pour permettre l'accès aux jeunes en difficulté physique. Nous n'avons jamais fait la différence selon que ces enfants peuvent être accueillis au rez-de-chaussée ou s'il y a lieu de

les faire monter au 2^e ou au 3^e étage. Nous avons supprimé tous les ascenseurs dans la mesure où les élèves peuvent être accueillis au rez-de-chaussée. Pour l'année 2019, nous faisons l'économie de deux ascenseurs, soit 300 000 euros, mais nous les dépensons d'une autre façon, toujours pour les écoles.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transactions immobilières : diverses cessions de parcelles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Programme de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont — modification de l'autorisation de programme.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Au final, nous pouvons ajouter que cette importante opération de Bel'Air-Florimont représente à peu près un tiers de toute l'opération Europe-Schweitzer : 40 millions d'euros sur 120 millions d'euros. Au total, si tout est terminé, nous nous situons dans les clous à hauteur de 180 millions d'euros dans l'addition des deux opérations, ce qui est énorme.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

24. Jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 11 octobre 2018 portant annulation de la suppression de l'Espace Boisé Classé n° 7, au sein du PLU adopté par délibération du 27 mars 2017.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Bien, il ne faut pas gratter davantage, mais nous sommes quelques fois entourés d'hypocrites. Parce que le recours déposé est un recours où la personne intéressée était bénéficiaire d'une dérogation pour construire sur une partie boisée dans le même secteur. Dans la mesure où il considère que cela ne lui rend pas service, il s'oppose par rapport à ce qu'il avait obtenu, mais cela ne change pas le PLU.

Je sou mets ce rapport à votre approbation. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

25. Amélioration et extension de la voirie — programme 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint disait : « tous les quartiers seront touchés ». Cela peut être lu sous une forme de contrainte. S'il disait « sont concernés », on pourrait le présenter positivement.

M. l'Adj. SISSLER : Le mot est mal choisi, « concernés », mais c'est une contrainte passagère et les personnes sont satisfaites quand la rue est faite.

M. le Maire MEYER : Je tenais à faire cette différence.

M. l'Adj. SISSLER : J'entends bien. Nous sommes d'accord, mais c'est quand même une petite contrainte pendant quelque temps.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

26. Programme 2019 des opérations d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. SISSLER : Voilà, le plan d'animation lumière est donc chiffré à 630 000 euros.

M. le Maire MEYER : Oui, mais c'est le solde puisqu'il y a deux fois plus pour l'année 2018.

M. l'Adj. SISSLER : Absolument, ce qui est dû justement à l'éclairage que nous allons entreprendre pour les fêtes de Noël. Ce sera bien.

M. le Maire MEYER : Je reste un peu Saint-Thomas. Nous plaisantons un petit peu, mais l'opération a quand même été retenue par l'opération Cœur de Ville, ce qui n'était pas évident au départ dans la mesure où une telle opération est ciblée sur le plan national, il faut donc qu'elle soit significative. Par démonstration, elle l'est puisqu'elle est cofinancée.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

27. Autorisation relative à l'installation d'appareils de mesure pour les Voies Navigables de France.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Attribution de subventions sur les crédits politique de la Ville Tranche 3 de la programmation 2018 du contrat de Ville – Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 – Subventions de droit commun aux associations socioéducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux programme 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

31. Transaction immobilière — Échange 21 Avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Au final, ce fut une opération plus que compliquée. Rappelez-vous l'origine lorsque j'avais proposé au Conseil Municipal d'acheter l'ex-Match en passant par une expropriation pour accélérer la procédure. Nous n'avions pas besoin de la mettre en œuvre. Ce fut encore pareil avec le parking puisqu'il aurait été inconcevable que la Ville de Colmar dépense près de 2 millions d'euros pour des travaux d'aménagement du parking. Il fallait donc également relancer la procédure d'acquisition jusqu'à obtenir un arrêté d'expropriation que nous n'avons pas non plus mis en œuvre puisqu'entre-temps, nous avons pu conclure avec les propriétaires. Mais je pense que le point d'orgue était la séparation des surfaces de l'ex-match par rapport à celle de la galerie marchande. Il fallait donc dissocier la gestion de cet ensemble pour avoir d'une part la partie Match et d'autre part la galerie marchande. Ce n'était pas une discussion facile. Au final, la décision a été prise unanimement par l'assemblée générale, ce qui peut relever de l'exceptionnel. Ce qui fait qu'entre-temps, comme le 1^{er} Adjoint l'a fait remarquer, dans les premières semaines de l'année 2019, les premiers commerces seront opérationnels. La Ville aura terminé son travail d'aménagement du parking et nous allons retrouver en même temps la station essence ainsi que le poste de lavage puisque nous avons installé le tout dans le même projet. Ce n'était pas évident au départ, c'était un jeu de loterie. Je dirais même un jeu de Monopoly puisqu'il fallait déplacer les pions pour arriver à la situation finale. Si d'aucuns disent encore aujourd'hui que de toute façon cela se serait fait, je dis non. Cela ne se serait pas fait si la Ville ne maîtrisait pas le foncier au départ. À travers la maîtrise de foncier, nous avons pu dire ce que nous avons envie de dire pour l'occupation des 2 800 m² de surface commerciale. Nous avons aussi pu faire entendre raison aux exploitants de la galerie marchande puisque finalement, c'est une solution gagnant-gagnant pour tout le monde. Sans la Ville de Colmar, cette opération n'aurait pas pu se réaliser de cette façon. Nous sommes là à la conclusion.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je ne suis pas saisi d'un point divers, donc nous sommes au bout de notre séance du Conseil Municipal. Je vous remercie. La séance est levée et je vous invite au petit verre.

FIN DE LA SEANCE : 19 H. 25